

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 22/05/2015

Le 28 mai 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Marc PECHOUX, Martial THEVENET

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention de mise à disposition d'une partie des « locaux MICHAUD » au SMICTOM

M. Richard SIMINNI, Vice-Président en charge du Développement Economique rappelle que la Communauté de communes Saône Vallée a acquis en décembre 2012 sur le Parc d'activités de Trévoux, des locaux industriels. Ces locaux, dits « locaux Michaud » d'une superficie de 2 685 m² environ, sont situés sur la parcelle AB 467 (7 172 m²). Ils sont mitoyens avec ceux du SMICTOM où est installée « la Recyclerie ».

Le SMICTOM travaille actuellement sur la mise en place d'un projet complémentaire d'une recyclerie papier et vient de répondre à l'appel à projet lancé par Eco-folio. L'objectif est de récupérer le papier auprès des entreprises, des collectivités et des écoles notamment. Plusieurs postes de personnes en insertion seront créés et dans un premier temps, un chef de projet vient d'être recruté par le SMICTOM pour piloter ce dossier.

Le SMICTOM sollicite la CCDSV pour une mise à disposition d'une partie des locaux « Michaud » voisins, ceux-ci étant actuellement vacants. La superficie mise à disposition est de 450 m² environ.

Compte tenu de l'implication de la Communauté de communes en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, et de l'intérêt du projet porté par le SMICTOM, il est proposé de mettre à disposition gratuitement 450 m² de locaux facilement détachables du reste du bâtiment (voir plan ci-joint) et adossés à la Recyclerie actuelle par le biais d'une convention de mise à disposition à titre gratuit. Lorsque le projet de « recyclerie papier » sera validé par Eco-folio, il conviendra de revoir les modalités de mise à disposition desdits locaux si besoin.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, par 16 voix pour et 1 abstention (Yves DUMOULIN) :

- ✓ **Approuve** la proposition de mise à disposition gratuite au SMICTOM d'une partie des locaux « Michaud » (450 m²) pour y installer un projet de recyclerie papier, et ceci dans le cadre d'une convention.
- ✓ **Autorise** le Président à signer cette convention de mise à disposition et tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 9 JUIN 2015
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150528-2015B14-DE
Affichage le : - 9 JUIN 2015

A Trévoux, le

28 MAI 2015

Le Président,
Bernard GRISON



« Locaux Michaud » CCDSV – Espace mis à disposition au SMICTOM – Bureau du 28 mai 2015

